# Commission agricole et agroalimentaire internationale

## 10 janvier 2020

### Projet de procès-verbal

Participent à la réunion :

Frédéric LAMBERT, Chef du service des relations internationales, DGPE

Christine AVELIN, Directrice générale de FranceAgriMer

Carole LY, FranceAgriMer

Christophe MONNIER, Business France

Vanessa QUERE, ANIA

Stéphanie LEBOULCH, Culture Viande

Fabrice HERMANN, FranceAgriMer

Jean-François LOISEAU, Fédérateur à l’export pour l’agroalimentaire

Christile DRULHE, Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères

Victor TANZARELLA, Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères

François BLANC, Ambassade de France en Chine

Mireille BOSSY, Ambassade de France en Chine

Thibaut NANCY, Ambassade de France en Chine

Eric GUASCH, Président de l’AFEAA

Jean-Baptiste FAURE, Ministère de l’agriculture et de l’alimentation

Jonathan GINDT, DG Trésor

Boris OLLIVIER, Chef du Bureau export pays tiers (BEPT), Ministère de l’Agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt

Marie-Hélène ANGOT, Chef de l’Unité d’appui aux exportateurs, FranceAgriMer

Sixte BEAUSSANT, INTERBEV

Pascale PARISOT, Directrice ALLICE

Mylène TESTUT-NEVES, Directrice marché études et prospectives, FranceAgriMer

Charles MARTINS-FERREIRA, sous-directeur des affaires internationales, DGAL

Claire MAURICE, Sopexa

Sophie VILLERS, Présidente de l’ADECIA

Philippe SOGUEL, CIHEF

Pierre COMMERE, ADEPAL

Dominique GUINEHEUX, Culture Viande

Paul ROUCHE, Culture Viande

Hubert BRISSET, Coop de France

Sarah LAFFON, GNIS

Marine LEVADOUX, CIPA

Paul LOPEZ, FIA ANVOL

Marc PAGES, Interbev

Mélanie RICHARD, CNIEL

Tania SMADJA, Terres Univia

Clarisse AUVINET, CEP

François BURGAUD, ADEPTA

Didier COULOMB, AFF

Jean-Louis HUNAULT, SIMV

Jean-Marc LE ROY, SNIA

Hugues PICHARD, Races de France

Frédérique WAGON, FMGF

Gilles KLEITZ, AFD

Pascale THIEFFY, Business France

Guillaume LORE, MINECO/DDE

Dominique FAYEL, FNSEA

Jean CHIBON, Business France

Xavier PACHOLEK, MAA/DGPE

Karine BERTHOLON, DGPE

Xavier ORY, DG Trésor

Daniel SOARES, Interfel

Patrick AZEMA, MEF/DG Trésor

Nicolas JANNIN, DG Trésor

Jean-René CUZON, AFD

Olivia LE LAMER, Intercéréales

Olivier GERARD, ALLICE

Christelle LHOMMET, AREA Normandie

Caroline TAILLEUR, INAPORC

Véronique LOOTEN, Chef du pôle animation export, FranceAgriMer

Anatole GAULTIER, FranceAgriMer

Maryse SABOULARD, FranceAgriMer

## Ordre du jour

I. Introduction 3

II. Rappel des règles de fonctionnement de la Commission 3

III. Présentation des candidats à la Présidence et la vice-présidence 3

IV. Accompagner les entreprises dans la durée : bilan des travaux et perspectives 5

1. Réforme Team France : où en est-on ? Quelles sont les prochaines étapes ? (Présentation par Business France) 5

2. Mise en place d’une méthode de travail collaboratif dans quatre pays pilotes 5

3. Le développement de nouveaux outils pour faciliter les démarches à l’export des entreprises 6

4. Présentation du programme de travail du Fédérateur à l’export pour l’agro-alimentaire puis Débat et perspectives pour 2020 7

V. Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l’accès aux marchés existants : bilan des travaux et perspectives 9

1. Un exemple de diplomatie économique et sanitaire : Iran et Chine 9

2. Présentation du travail réalisé sur les Nouvelles routes de la soie 10

3. Les accords commerciaux (y compris BREXIT) : actualités et perspectives 2020 11

4. Comment accompagner les entreprises pour faciliter les ouvertures et en bénéficier ? 12

5. Débat, Synthèse, perspectives pour 2020 14

VI. Promouvoir les produits français et les savoir-faire : bilan des travaux et perspectives 16

1. Mise en place de la concession de service public : perspectives 16

2. Programme France Export : bilan et perspectives 16

3. Développement de la coopération institutionnelle : perspectives issues du transfert des activités de l’ADECIA à FAM 17

4. Débat, Synthèse, perspectives pour 2020 17

VII. Conclusions - Programme de travail 2020 17

*La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de Monsieur LAMBERT.*

##### Introduction

M. LAMBERT souligne que la présente séance correspond à la première réunion de la Commission agricole et agroalimentaire internationale dont il conviendra d’installer la gouvernance à travers l’élection d’un Président et d’un Vice-président.

Cette Commission qui correspond à un livrable des Etats généraux de l’alimentation et du Plan Stratégique Export 2018-2022 est issue de l’atelier 4 des Etats généraux de l’alimentation qui portait sur la thématique de l’export. Elle incarne l’esprit de dialogue et de co-construction institué dans le cadre de cet atelier. De surcroît, le Plan Stratégique Export renvoie à une feuille de route partagée qui s’articule autour de trois axes qui guideront l’organisation de la réunion :

* accompagnement des entreprises dans la durée ;
* ouverture de nouveaux marchés et maintien de l’accès aux pays existants ;
* promotion des produits français et des savoir-faire.

M. LAMBERT ajoute que la mise en place de la Commission s’inscrit dans un contexte riche en termes d’actualité et notamment en matière d’exportation. Des réformes ont été engagées à propos du dispositif public de soutien à l’export par le gouvernement. Elles ont notamment été portées par Business France et seront abordées ce jour. Les éléments relatifs à la nouvelle architecture de la marque « France » feront également l’objet de discussions à l’occasion de la réunion.

##### Rappel des règles de fonctionnement de la Commission

Mme LY indique que le dossier communiqué en séance comprend un certain nombre de documents, dont l’arrêté de composition générique de la Commission ainsi que le nom des membres professionnels nommés par leurs organisations. A ce jour, il manque le nom des représentants de deux structures, à savoir l’Assemblée des régions de France et une structure viticole.

Le dossier comprend également le règlement intérieur de la Commission. Son organisation est relativement classique en termes de convocation, de présidence ou d’organisation des réunions. Une particularité porte toutefois sur l’obligation de présence. En effet et à l’issue de trois absences, tout membre de la Commission sera exclu. De plus et pour les réunions plénières, les membres disposent de la possibilité de se faire rembourser leurs frais, ce qui suppose d’envoyer dans les plus brefs délais les justificatifs idoines. En cas de conflit d’intérêts, le règlement intérieur précise que la structure concernée doit signaler l’information tandis qu’elle ne participera pas aux débats.

Mme LY ajoute que la Commission fonctionne sous la forme de réunions plénières, mais également en groupes de travail. Deux ou trois réunions plénières seront organisées chaque année. La Commission correspond à une instance transversale qui doit s’articuler avec les Conseils spécialisés de FranceAgriMer, et ce, par l’intermédiaire des représentants des Conseils.

##### Présentation des candidats à la Présidence et la vice-présidence

M. LAMBERT rappelle que les instances de FranceAgriMer sont présidées par des représentants des instances professionnelles. Il relève ensuite la nécessité de procéder à l’élection d’un Président et un Vice-président. Ces derniers devront ensuite être officiellement nommés par arrêté.

M. LOISEAU propose sa candidature à la fonction de Président. Il ajoute que Monsieur Roué est candidat au poste de Vice-président. Il explique ensuite être agriculteur et Président d’une coopérative agricole qui transforme notamment des céréales en aliments pour animaux, sur le territoire et à l’international. Il rappelle également avoir présidé l’atelier 4 qui s’était tenu dans le cadre des Etats généraux de l’alimentation. Par ailleurs, il indique avoir été nommé Fédérateur à l’export par le ministre Le Drian.

Au final, cette candidature s’inscrit dans une logique de cohérence, thématique qui se rapporte aux éléments suivants :

* promouvoir l’offre française ;
* promouvoir l’offre à l’international ;
* s’adapter aux demandes des clients et des consommateurs.

Une entreprise française sera efficace à l’international dans la mesure où elle l’est déjà au niveau national.

M. LAMBERT rappelle que tous les membres de la Commission ne votent pas. Il ajoute que les membres votants absents ont donné un pouvoir.

*Il est donné lecture des différents pouvoirs.*

Un participant s’enquiert d’éventuelles précisions à propos de Monsieur Roué.

Une participante explique que Monsieur Roué est éleveur de porcs dans le Finistère et Président de l’interprofession depuis sa création en 2003. Il est également Président de l’IMS depuis 2014. A ce titre, il est extrêmement présent au niveau international et en contact avec les différentes interprofessions.

Un participant regrette l’absence de candidature d’un véritable praticien de l’export.

M. LOISEAU signale que l’entreprise qu’il préside réalise 40 % de son chiffre d’affaires à l’international. Il ajoute qu’elle vend des céréales au Maghreb, au Moyen-Orient, en Asie et un peu en Amérique Centrale. En conséquence, il estime connaître l’international pour la partie céréales. Enfin, l’international renvoie à la vente, mais également à l’installation.

M. LAMBERT précise que le vote se déroulera à bulletin secret. Enfin, Madame Laffont et Madame Auvinet seront scrutateurs.

*Vote portant sur la désignation du Président de la Commission : 34 bulletins exprimés (31 votes favorables et 3 abstentions).*

*Monsieur Loiseau est proposé à la présidence de la Commission internationale.*

*Votre portant sur la désignation du Vice-président de la Commission : 33 bulletins exprimés (27 votes favorables et 6 abstentions).*

*Monsieur Roué est proposé à la vice-présidence de la Commission internationale.*

##### Accompagner les entreprises dans la durée : bilan des travaux et perspectives

###### Réforme Team France : où en est-on ? Quelles sont les prochaines étapes ? (Présentation par Business France)

M. MONNIER présente la réforme annoncée par le Premier Ministre en Région Normandie avec Hervé Morin dont l’objectif est de placer les opérateurs de l’Etat sous la gouvernance des régions pour l’accompagnement les entreprises à l’international. Cette réforme est conduite avec Business France, les CCI France ainsi que BPI France.

L’idée principale renvoie à la mise en place d’un guichet unique pour les entreprises en région, au plus proche des territoires, mais également à l’étranger. Dans ce dernier cas, l’interlocuteur est Business France ou les CCI.

Les grands principes de la réforme se déclinent de la sorte :

* approche régionale ;
* conseillers spécialisés par filières ;
* CRM unique (partage des données) ;
* accord de qualité de service.

Il convient également de souligner une segmentation opérationnelle. Dans ce cadre, trois typologies d’entreprises ont été défines avec trois offres de services spécifiques de la Team France export.

M. MONNIER ajoute que la réforme a été signée avec l’ensemble des régions françaises. La dernière à avoir signé est la Région Grand Est. A ce jour, 200 conseillers sont présents sur le territoire tandis que 50 conseillers sont dédiés à la thématique de l’agroalimentaire. Ils disposent tous d’un portefeuille d’entreprises. Ces conseillers prennent contact avec les entreprises afin de leur proposer des services.

De surcroît, il semblait important de disposer une plateforme unique. Celle-ci est accessible via le site www.teamfrance-export.fr. Le contenu est personnalisé avec des offres régionales et des solutions de fournisseurs locaux. Cette plateforme renvoie vers les sites des différents opérateurs.

M. MONNIER évoque ensuite le fonctionnement de la réforme en région. L’ensemble des opérateurs agroalimentaires a été associé afin d’assurer son succès. Le travail consistera tout d’abord à d’identifier les besoins des entreprises (revue des portefeuilles d’entreprises). Un autre élément se rapporte à la mise en réseaux, à travers la constitution de clubs exports.

En termes de formation et d’informations, il convient de mentionner des formations à l’export, une présentation des marchés, mais également des informations concernant les enjeux réglementaires et sanitaires à l’export. Il importe aussi de souligner un accompagnement à l’export. Enfin, cette réforme est en cours de déploiement en région.

###### Mise en place d’une méthode de travail collaboratif dans quatre pays pilotes

Mme LY rappelle que quatre pays dits « prioritaires » ont été définis afin de tester une méthode innovante, et ce, à partir de critères ayant fait l’objet de discussions :

* critères économiques : importance du marché, parts de marché de la France, etc. ;
* critères diplomatiques : opportunités d’accords de libre-échange, etc. ;
* critères pratiques : présence des filières, actions déjà en place.

Ces quatre pays sont l’Allemagne (premier marché européen de la France, marché mature), le Japon (possibilité de valoriser des produits de qualité, un marché à consolider), le Mexique (nombreuses négociations sur des ouvertures de marché) et la Côte d’Ivoire (un pays à explorer).

La méthode repose sur du travail collectif afin de déterminer des synergies. Il s’agit aussi d’articuler des moyens, des actions dans le temps, de s’adapter aux spécificités du pays et de faire reposer le travail sur la transparence en termes d’informations.

En ce qui concerne l’Allemagne, un plan d’action et une étude ont été déployés. Il a été fait en sorte que ce plan soit approprié par les acteurs. Les premiers résultats sont positifs. En effet, l’étude réalisée était précise et de qualité. Une dynamique a été enclenchée avec un club Allemagne en Bretagne (CCI), un projet d’export collaboratif ANIA et une *task force* en place. Pour autant, des difficultés ont été constatées. Il est apparu complexe d’articuler les calendriers de conception des actions des différents opérateurs et structures d’accompagnement. Il convient également de mentionner des difficultés à prendre en compte les réalités du marché révélées par l’étude dans la nature des actions à mener. En outre, il importe de déterminer un équilibre pour les structures d’accompagnement entre les objectifs financiers et la pertinence des actions. Enfin, une réunion groupe pays se déroulera le 29 janvier prochain afin d’approfondir les résultats.

Mme QUERE précise que l’enjeu de la filière agroalimentaire est de renforcer le poids des PME dans le commerce extérieur français, en cohérence avec les principaux marchés export des entreprises agroalimentaires et en lien avec la dynamique et le plan d’action du GT Allemagne de la Commission internationale de FranceAgriMer ainsi que les actions de promotion menées par l’ANIA avec les fonds européens. Elle mentionne ensuite une synergie avec le club des exportateurs ANIA-Business France. Elle relève trois pays cibles, à savoir l’Allemagne, la Chine et les Etats-Unis.

Trois outils devront être déployés, à savoir le VIE partagé pour les entreprises agroalimentaires, le groupement d’entreprises pour renforcer la promotion des produits agroalimentaires à l’international et un programme d’accélérateur à l’export par un mentorat agro-entrepreneurial dans deux régions pilotes.

Une intervenante indique que l’AREA Normandie a pour mission d’animer la filière agroalimentaire. Dans ce cadre, un club d’entreprises agroalimentaires exportatrices a été constitué. Elle ajoute que la collaboration sur le territoire avec Business France est très positive. Toutefois, les chefs d’entreprise avaient fait état d’un manque d’effet d’entraînement. En conséquence, cette problématique sera prise en considération.

###### Le développement de nouveaux outils pour faciliter les démarches à l’export des entreprises

Mme LEBOULCH indique qu’un travail a consisté à identifier des points de maîtrise dans les missions export afin d’aboutir aux agréments. Il apparaît indispensable de bien connaître les exigences propres à chaque pays.

Ensuite, la rédaction des dossiers d’agrément correspond à un point majeur dans le sens où il s’agit de la première vision dont disposent les pays tiers. Une expérimentation pilote a été déployée afin de répondre à ces exigences. Celle-ci débutera avec le porc. Dans ce cadre, les exigences spécifiques export seront rédigées dans des fiches de synthèse. Ensuite, ces exigences seront intégrées dans le fonctionnement des entreprises. Ces dernières mettront en place un système documentaire afin d’y répondre. Ces éléments seront à terme reconnus par les pays tiers. De surcroît, des plans de formation seront également mis en œuvre à propos de la certification. Il importe que chacun dispose d’une connaissance précise des informations. Des formations porteront également sur l’élaboration des dossiers d’agrément.

M. HERMANN rappelle brièvement les objectifs stratégiques d’Expadon 2 :

* accompagner les exportations françaises et permettre une plus grande fluidité des procédures SPS pour les opérateurs et l’administration ;
* encourager les entreprises françaises à l’export  en apportant une information plus large et plus accessible ;
* renforcer le haut niveau de confiance dans le système SPS français et la marque France.

Il mentionne ensuite une réorientation des priorités sur la mise à disposition du service de délivrance de Certificats SPS, le développement de l’application Certificats en moins d’un an en intégrant une « usine à certificats », une implication des futurs utilisateurs sur les phases de conception et de tests ainsi qu’une approche itérative pour apporter les solutions concrètes, par étapes, et proposer de nouvelles fonctionnalités.

Le cœur du module Certificat repose sur « l’usine à formulaire ». Dans ce cadre, 1 200 modèles de certificats sanitaires doivent être initialisés. Les premiers jalons 2019 renvoient à un premier POC réalisé à l’été 2019, une présentation du démonstrateur intégré de la téléprocédure en septembre ainsi qu’une mise en application sur l’ensemble des Certificats Produits Laitiers.

M. HERMANN présente ensuite les déploiements en préparation :

* imminent : première version de la téléprocédure Certificats, certificats sanitaires produits laitiers ;
* premier semestre 2020 : certificats sanitaires produits carnés, toutes destinations pays tiers, renforcement des contrôles embarqués dans les formulaires ;
* courant 2020 et 2021 : plateforme d’échange numérique, e-Cert pour les produits laitiers et produits carnés avec les premiers pays tiers demandeurs, évolution des modules Agréments et du portail Information et Communication.

Concernant les évolutions attendues en début d’année, il convient de souligner le basculement de l’ensemble des applicatifs de la plateforme Expadon 2 sur la nouvelle plateforme du MAA, ainsi que le déploiement de la téléprocédure Certificat pour les premiers départements volontaires. Dans un premier temps, une trentaine de départements se sont portés volontaires pour utiliser la plateforme.

###### Présentation du programme de travail du Fédérateur à l’export pour l’agro-alimentaire puis Débat et perspectives pour 2020

M. LOISEAU indique en préambule qu’il souhaite, en tant que Président de la Commission, intégrer l’ensemble des filières agricoles et agroalimentaires françaises. Ces dernières doivent se sentir concernées.

Il évoque ensuite le programme de travail du Fédérateur. La visibilité de l’offre française consiste à promouvoir l’action de l’ensemble des filières agricoles et agroalimentaires. Les grandes entreprises présentes à l’international ne relèvent pas toutes du secteur de la grande distribution. En outre, il apparaît indispensable d’accompagner les petites entreprises à l’international.

Le portage est réalisé en intégrant l’offre à la connaissance du réseau diplomatique et en accompagnant le chef de l’Etat et les ministres à l’occasion de leurs déplacements. Ce travail doit être réalisé de manière structurée.

La communication des dispositions d’accompagnement correspond à un autre point essentiel. Dans ce cadre, il convient notamment de mentionner le rôle de Business France.

En conclusion, M. LOISEAU souligne que les petites entreprises ne sont pas suffisamment présentes à export, ce qui suppose de développer la culture de l’international pour ces structures. Enfin, il ouvre le débat.

M. HAUSHALTER relève la nécessité de prendre en considération la problématique de l’assurance-crédit dans le cadre de l’accompagnement. Des dispositifs devraient être prévus à cet effet.

M. BURGAUD signale que le secteur agricole et agroalimentaire est toujours confronté à des problèmes de financement. En outre, le rapport du GT Côte d’Ivoire avait mentionné l’importance des liens entre les programmes de coopération français et le monde des entreprises. En Afrique, les pays ont généralement des politiques publiques faibles en comparaison avec la France.

M. FAYEL indique que l’orientation relative à la montée en gamme de l’exportation est partagée par la production. Toutefois, il émet une alerte à propos du cadencement. Depuis plusieurs mois, les pouvoirs publics essaient de s’adapter aux préoccupations des citoyens, ce qui conduit à des contraintes toujours plus significatives. La prise en compte de l’environnement et des sujets climatiques constituent un élément fort de la stratégie à l’export, mais il importe d’agir de manière réaliste. La problématique de la compétitivité est essentielle.

M. COMMERE reconnaît que la santé des entreprises correspond à un élément crucial pour exporter. Néanmoins, cette dernière est malmenée par le système de distribution en France, notamment en raison de la « guerre des prix » que se livrent les enseignes.

M. LOISEAU en convient. Il est déplorable que les entreprises françaises soient pénalisées en interne par les acteurs de la filière aval de la distribution.

M. PAGES souligne qu’il est positif de mener des études, à l’instar de celle conduite sur l’Allemagne. Il est toutefois impératif que les résultats soient repris de manière large.

M. GUINEHEUX précise que la santé des entreprises renvoie à la santé de la filière. De surcroît, l’accompagnement des entreprises correspond à un point très important. Enfin, il apparaît indispensable que les acteurs qui travaillent sur les dossiers export œuvrent dans une logique de synergie.

M. LAMBERT relève l’existence de dispositifs d’assurance-crédit. Il suggère que des informations relatives à cette thématique soient communiquées à l’issue de la réunion. De surcroît, les questions liées à la compétitivité sont très importantes et guident les positions défendues par la France au niveau européen.

M. GINDT indique que l’assurance-crédit pilotée par BPI France intervient afin de combler une défaillance de marché. Il ajoute que des outils de soutien sur des projets à court terme ont été développés dans certains pays, à l’instar de l’Algérie, du Liban ou de l’Egypte. Par ailleurs, il ne relève pas de montant minimum. D’autres outils peuvent être utilisés. Les équipes du Trésor sont disponibles.

Un participant souligne que l’AFD a assuré un soutien au développement dans 100 pays pour 19 milliards d’euros en 2019, dont un milliard sur le secteur agricole et rural. En outre, la part dédiée à l’agrobusiness est importante. Il souligne enfin la disposition des équipes qui est à l’écoute des exportateurs.

##### Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l’accès aux marchés existants : bilan des travaux et perspectives

###### Un exemple de diplomatie économique et sanitaire : Iran et Chine

* + 1. Iran

Mme DRULHE explique que les entreprises sont de plus en plus confrontées aux sanctions extraterritoriales prononcées par les Etats-Unis.

M. TANZARELLA indique que l’objectif de ce dossier consiste à montrer l’étendue du concept de diplomatie économique. En 2019, la diplomatie française s’est employée à faire en sorte que les entreprises continuent d’exporter en Iran. Ce travail a débouché sur la création d’un mécanisme financier innovant, à savoir Instex, avec une place majeure accordée au secteur agroalimentaire.

Il rappelle ensuite les éléments de contexte suivants :

* 2015 : signature de l’accord de Vienne sur le nucléaire iranien ;
* 2016-2017 : ouverture de l’économie iranienne au commerce et à l’investissement ;
* mai 2018 : retrait des Etats-Unis de l’accord de Vienne et retour des sanctions ;
* depuis fin 2018 : effondrement des échanges commerciaux, désengagement progressif de l’Iran de l’accord de Vienne.

M. TANZARELLA précise que les entreprises européennes se sont retrouvées bloquées en raison d’un refus formulé par les banques de transférer les fonds pour des raisons de prudence excessive. Ce mécanisme d’Instex concernera dans un premier temps le secteur alimentaire et le secteur médical.

Dans ce cadre, il souligne la création de deux entreprises publiques homologues :

* Instex SAS : entreprise à actionnariat public ;
* STFI : localisée en Iran.

L’idée consiste à permettre aux entreprises de continuer à commercer entre elles et d’éviter tout flux bancaire transfrontalier. Un travail d’identification d’entreprises françaises et européennes intéressées par ce mécanisme a été réalisé. A ce jour, des entreprises sont accompagnées tandis que le mécanisme est déployé depuis 2019. Pour autant, il n’a pas encore donné lieu à des transactions. Enfin, ce système pourrait également s’appliquer à Cuba.

* + 1. Chine

M. BLANC rappelle que le Président de la République et le Ministre de l’Agriculture ont été reçus en Chine en novembre 2019. Le Ministre s’est déplacé quelques jours plus tard afin d’assister à la foire de Nanchang et rencontrer son homologue chinois.

Mme BOSSY évoque l’articulation entre le temps politique et le temps administratif qui rythme le travail de l’accès aux marchés en Chine, notamment à travers l’exemple des agréments des entreprises. Les agréments à l’exportation supposent la signature d’un protocole qui récapitule les conditions sanitaires de production et d’échanges. Ils font l’objet d’une négociation entre la DGAL et les autorités chinoises. Ces derniers se matérialisent par une signature.

Elle aborde ensuite le dossier du zonage. L’idée consiste à disposer d’un accord des autorités chinoises afin de maintenir les exportations de viande de porc vers la Chine dans l’hypothèse où un foyer de fièvre porcine africaine atteindrait le territoire français. Il s’agit d’une garantie de pouvoir maintenir les échanges. Pour la filière porcine, l’enjeu est majeur. La Chine exprimait des refus systématiques jusqu’à la visite de la dernière visite présidentielle française à propos du zonage alors que ce dispositif est reconnu au niveau international. L’organisation d’un dîner entre le Président français et le Président chinois a permis de parvenir à une amélioration, à travers la signature d’une feuille de route dont l’objectif se rapporte à une reconnaissance du zonage en 2020.

M. NANCY évoque la mobilisation coordonnée des acteurs privés et publics afin d’accroître la crédibilité de l’offre française dans un contexte où les acteurs agricoles français ne sont pas connus. Cette dernière passe par la participation à la foire agricole de Nanchang avec un pavillon français, par la présence du Ministre de l’Agriculture et de nombreuses entreprises françaises. Cette initiative qui a nécessité un réel travail a donné lieu à des résultats positifs, dont le renforcement du dialogue politique.

M. BLANC insiste sur la nécessité d’inscrire l’action et la négociation propres aux relations franco-chinoises dans la durée. Le contexte actuel est opportun pour affirmer les intérêts français. Les demandes françaises s’appuient sur un certain nombre d’arguments, dont le droit international. Les pays importateurs doivent reconnaître le zonage. Il convient de poursuivre la négociation avec détermination.

M. LAMBERT ajoute qu’une mobilisation collective des professionnels et des services est indispensable en Chine. De plus, un accord portant sur la reconnaissance croisée d’indications géographiques a été signé entre l’UE et la Chine. Enfin, il est possible d’envisager une participation de la Chine à l’OIV.

###### Présentation du travail réalisé sur les Nouvelles routes de la soie

M. GUASH présente l’étude portant sur les Nouvelles routes de la soie, projet lancé par la Chine et dont l’objectif se rapporte à la pertinence d’utiliser le réseau ferroviaire entre l’Asie et l’Europe. A ce jour, deux routes coexistent, à savoir une terrestre et l’autre maritime. Le développement de la route de la soie offrirait un avantage aux exportations agricoles et agroalimentaires françaises, le trajet en train étant moins long qu’en bateau et moins onéreux qu’en avion.

S’agissant du départ de France, les filières et entreprises intéressées se rapportent à la viande porcine, à la viande bovine, aux produits laitiers, etc. Un départ depuis la France suppose d’analyser plusieurs contraintes à l’instar du regroupement des produits agroalimentaires. Une proposition se rapporte à un départ de Dourges (terminal ferroviaire avec les trains directs partant vers la Chine).

En ce qui concerne le transport ferroviaire, il importe de mentionner diverses contraintes :

* technique : chaîne du froid, disponibilité des conteneurs, largeur des rails ;
* politiques : traversée de la Russie et embargo politique, déploiement d’un système de scellé électronique à compter de 2020 ;
* économiques : prix du transport en cours de négociations, 0,15 euro/kg fin décembre en conteneur *dry* et 0,23 euro/kg en conteneur frigorifique.

Concernant l’arrivée en Chine, les points d’arrivée doivent être précisés avec les entreprises françaises. En outre, le dédouanement en Chine représente un enjeu significatif à travailler en amont.

En conclusion, M. GUASH souligne que ce dispositif conduirait à une réduction du temps de transport entre la France et la Chine, avec un passage de 28 à 18-20 jours et d’ici cinq à dix ans, une réduction de temps de transport à 10 jours de porte à porte. Par ailleurs, une proposition consiste à attendre que la Russie déploie son système de scellé électronique pour permettre le transit des produits agroalimentaires européens puis de revenir vers les transporteurs afin de mettre à jour leur offre de transport en négociant des tarifs acceptables par les exportateurs français. Il serait intéressant de commencer par envoyer les conteneurs par petits lots en créant un mouvement vers la nécessité d’un train hebdomadaire.

###### Les accords commerciaux (y compris BREXIT) : actualités et perspectives 2020

M FAURE présente l’actualité des accords commerciaux. Concernant les accords conclus et les opportunités, il mentionne Singapour, le Vietnam, le CETA, le Japon et la Chine.

En outre, les accords suivants sont en cours :

* phase finale : Mercosur ;
* en cours de négociation : Indonésie, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande.

Il signale ensuite la mise en place par la Commission d’un *chief enforcer*. De surcroît, un suivi européen de l’impact des accords commerciaux sur l’agriculture et l’agroalimentaire, en lien avec le suivi des marchés, devra être développé.

M. FAURE rappelle que le Brexit correspond à un élément majeur. Dans ce cadre, il convient de mentionner l’adoption de l’accord de retrait, avec une période de transition jusqu’au 31 décembre 2020.

S’agissant de la négociation de la future relation, les bases ne sont pas encore connues. Il s’agit d’une négociation inédite qui recouvre les aspects suivants :

* un accord couvrant tous les domaines de la relation, dont le commerce représente un volet ;
* une situation de divergence réglementaire croissance ;
* des négociations croisées avec le pays tiers : penser la compétitivité tiers/UE sur le marché anglais et compétitivité UE/UK sur marchés tiers.

M FAURE relève les principaux objectifs suivants, en lien avec le BREXIT :

* équilibre droits et obligations, intégrité UE ;
* pêche : accès aux eaux et aux stocks de pêche britanniques ;
* éviter les perturbations du marché européen : distorsions de concurrence, etc. ;
* maintien de l’accès au marché britannique : objectif « 0 tarif – 0 quota ».

Il convient d’ajouter que le contexte est tendu et incertain. En effet, le système commercial multilatéral est fragilisé tandis que les tensions commerciales sont croissantes (nouvelle politique commerciale américaine et augmentation des contentieux commerciaux internationaux).

M. GINDT souligne que le Royaume-Uni représente le premier excédent commercial français. En outre et s’agissant des tensions commerciales, les Etats-Unis se sont d’abord concentrés sur la Chine. Ils semblent désormais se tourner vers l’Europe, ce qui suppose de faire preuve d’une attention particulière. Enfin et en 2020, un travail sera conduit à propos du lien entre le commerce et le développement durable. Depuis deux ans et demi, la France porte un certain nombre d’initiatives en la matière.

###### Comment accompagner les entreprises pour faciliter les ouvertures et en bénéficier ?

* + 1. Les évolutions impulsées en matière SPS

Mme ANGOT explique que l’aide aux entreprises suppose un partage des responsabilités, une priorisation des dossiers en lien avec la stratégie filière et un accompagnement de ces entreprises.

S’agissant du partage des responsabilités, elle mentionne une organisation en réseau avec les acteurs suivants :

* côté Etat : DGAL, DGPE, DGT et FranceAgriMer ;
* côté professionnels : identification de référents institutionnels et techniques dédiés à l’export, contact des entreprises qui présentent des demandes d’appui formalisées, portées par les fédérations professionnelles ou les interprofessions.

Elle relève ensuite des actions en commun :

* former les opérateurs aux métiers de l’export et à la certification, si possible en formation mixte avec les services de l’Etat ;
* mieux synchroniser les séquences de promotion et de négociation SPS.

Mme ANGOT souligne qu’une meilleure articulation entre l’Etat et les opérateurs passe par la création d’u guide « qui fait quoi », un partage régulier de l’état d’avancement des dossiers et des opportunités d’action ou un suivi continu des problématiques export (déploiement de groupes de travail Etat/opérateurs).

M. OLLIVIER précise que ce partage régulier de l’état d’avancement des dossiers doit être réciproque. De surcroît, le système de priorisation des dossiers doit s’appuyer sur des stratégies export des plans filières des interprofessions pour définir les dossiers prioritaires.

Mme BEAUSSANT indique que deux stratégies filières ont été présentées à la demande de FranceAgriMer. Un travail a tout d’abord consisté à identifier les freins à l’export (statut ESB, multiplicité des interlocuteurs au sein de l’administration, pré notification digitale) et des pistes de réflexion. Il s’est ensuite agi de déterminer des pays cibles, avec une priorité dans le cadre de négociations sanitaires : Chine, Japon, Vietnam, Corée du Sud. Elle mentionne ensuite le maintien d’une pression politique et de veille sur les pays potentiellement porteurs, mais fermés ou difficiles à l’instar de la Russie ou de l’Ouzbékistan. Enfin, le travail de veille économique mené permet de réaliser des études ou des fiches pays.

M. OLLIVIER explique, concernant les dossiers à ouvrir, que des Comités FranceAgriMer réaliseront un arbitrage sur les différentes négociations SPS à entamer après des discussions collectives selon des critères économiques et techniques.

Les décisions prises conduisent à la réalisation d’un tableau de bord, mis à jour tous les six mois. Un second niveau de priorisation plus opérationnel à six mois a été inauguré en 2019. Dans ce cadre, il importe de signaler une sélection collective de couples pays/produits figurant dans le tableau de bord pour lesquels il est envisagé une avancée rapide en concentrant les moyens, tout en se reposant sur :

* les stratégies filières (présentées pour la première fois en 2019) ;
* les profils pays SPS ;
* l’analyse technique et économique des dossiers ;
* les opportunités d’actions bilatérales.

*Une carte présentant les 17 pays prioritaires au premier semestre 2020 est projetée et brièvement commentée.*

M. OLLIVIER relève enfin un certain nombre d’évolutions, à l’instar d’une stratégie filière formalisée ou une utilisation potentielle directe de la feuille de route pour les EDL export.

Mme PARISOT explique qu’ALLICE correspond à la fédération des entreprises qui commercialisent les semences de taureaux, béliers, boucs et embryons congelés. Le chiffre d’affaires de cette petite filière s’établit entre 3 % et 5 % du chiffre d’affaires de la branche. Les adhérents d’ALLICE ont défini leur stratégie à l’export en indiquant qu’ils souhaitaient maintenir et élargir les ouvertures.

Avec l’aide de FranceAgriMer et de la DGAL, un document technico-scientifique relatif au virus de Schmallenberg a été traduit en plusieurs langues avant d’être diffusé, ce qui a notamment permis une ouverture à la Corée et à l’Equateur. Un autre exemple renvoie à la Chine où une intervention d’ALLICE a été réalisée à la foire de Nanchang. Un objectif consiste à mettre en place des plans d’amélioration génétiques chinois dans les provinces d’élevage pour privilégier la génétique française.

S’agissant de l’amélioration de l’articulation entre le public et le privé, il convient de retenir les éléments suivants :

* plan d’action partagé : réunion de bilan deux fois par an ;
* mieux se connaître, travail commun entre le public et le privé : bienveillance *a priori*, comprendre les enjeux des professionnels et comprend le travail de négociation ;
* formation : proposition d’une formation conjointe et réciproque entre les professionnels et DDCSPP.
	+ 1. La question de la compétitivité

Mme TESTU-NEVES évoque la problématique de la dégradation du solde commercial agricole et agroalimentaire français.

En termes de contexte, elle rappelle tout d’abord l’audit de la Cour des comptes et le référé au Premier Ministre sur les soutiens publics nationaux aux exportations agricoles et agroalimentaires. La Cour des comptes a constaté une dégradation significative de la balance des échanges agroalimentaires. Malgré l’excédent commercial encore conséquent, la position de la France dans ce secteur, longtemps considérée comme acquise, est devenue fragile. La France n’a pas cessé depuis le début des années 2000 de perdre des parts de marché alors que le commerce mondial affiche de la croissance.

Selon la mission de la Cour des comptes, le diagnostic des causes de cette dégradation doit être complété. Elle a formulé une recommandation consistant en l’élaboration d’un diagnostic partagé entre ministères compétents sur les causes de la forte dégradation de l’excédent agricole et agroalimentaire.

Elle explique ensuite que le Premier Ministre a répondu au référé. La dégradation de la balance commerciale agricole et agroalimentaire serait due à un effet de compétitivité pour 70 %. Il convient de conduire des analyses par filière et de ne pas extrapoler les résultats à l’ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

FranceAgriMer a été mandaté dans le cadre de cette analyse. En effet, la Directrice générale de FranceAgriMer a reçu une lettre de mission en lien avec la demande de création d’un GT réunissant des experts du MAA, du MEF et du MEAE, mais aussi de différents établissements publics tels que France Stratégie et l’INRA. Il convient de souligner une association possible d’experts professionnels ou d’instituts techniques. L’idée consiste à proposer une analyse macroéconomique et par filière des déterminants de la détérioration de la balance et d’expertiser les acteurs explicatifs de l’évolution des parts de marché à l’export, mais aussi à l’import. Dans ce contexte, il est proposé de créer un GT ayant pour objectif d’élaborer un diagnostic partagé sur les déterminants de la dégradation du solde des échanges agricoles et agroalimentaires de la France. En termes de méthode, le GT est en lien avec les programmes de travail des nouvelles instances.

La feuille de route et le calendrier devront être validés par le GT. Un état des lieux sera réalisé à l’occasion du SIA 2020. Dans ce contexte, il est proposé de créer un GT avec pour objectif, d’élaborer un diagnostic partagé sur les déterminants de la dégradation du solde des échanges agricoles et agroalimentaires de la France.

Il est suggéré :

* un GT transversal (GT diag comext) : un des GT de la Commission internationale ;
* des groupes de travail par filières (GTf).

Les groupes de travail filière pourraient être animés par les délégués filière de FranceAgriMer. Les GTf se composeraient notamment de représentants des administrations ainsi que de représentants du CS à la CTI internationale.

Le groupe de travail transversal diag comext effectuera une synthèse de la bibliographie existante et une analyse des sujets transverses. Il établit la méthodologie que les GTf appliqueront afin de faciliter la synthèse. Il s’est réuni le 8 novembre 2019 et le 7 janvier 2020 pour finaliser la méthode à appliquer dans les GTf. Les premiers GTf devront se réunir avant le SIA 2020 au moins pour quelques filières (fruits et légumes, produits laitiers de vaches et viande de porc).

Mme LAFFON avance la possibilité de constituer un nouveau groupe, à savoir semences et plantes.

###### Débat, Synthèse, perspectives pour 2020

M. MARTINS-FERREIRA relève depuis trois ans, entre 12 et 15 ouvertures de marchés annuelles ainsi que 25 réouvertures. En outre, environ 25 délégations sont accueillies chaque année. La nouvelle stratégie export porte donc ses fruits. Les flux commerciaux seront mieux priorisés et ciblés. Néanmoins, les exigences des pays tiers enregistrent une augmentation. La situation est identique s’agissant des contraintes administratives. Un travail a été mené afin de faire face à ces nouvelles exigences, à l’instar de l’organisation de formations, de la réalisation d’une veille efficace. De plus, une réflexion devra être conduite à propos de la relation à entretenir avec la Commission européenne.

S’agissant du dossier relatif à l’ESB, à l’origine de contraintes majeures de restrictions pour la production européenne et française, des travaux sont initiés dans des commissions d’experts internationales à l’OIE, à propos d’une suppression progressive des restrictions. Ce point est positif dans la mesure où cette maladie a été éradiquée pour ce qui est de sa contamination via les farines animales. Il importe de se demander si l’UE acceptera de suivre cette « désescalade » et notamment la France.

Enfin et à l’avenir, un problème d’alignement entre le niveau international, européen et français pourrait être observé à propos des questions relatives à la filière ruminants.

M. HAUSHALTER relève la nécessité d’insister, dans le cadre des priorités évoquées précédemment, sur les marchés majeurs que représentent la Chine ou l’Inde. S’agissant de la situation dramatique sur le marché américain en ce qui concerne la filière du vin, il constate une incurie de la part des pouvoirs publics français qui ne prennent pas en considération le manque à gagner qui ressort à 3,2 milliards d’euros pour les exportations de vins et spiritueux. Les pertes de positions ne sont jamais récupérées.

M. BURGAUD affirme qu’il est indispensable de mener des actions collectives. A titre d’illustration, les entreprises qui réalisent de l’emballage agroalimentaire adaptent leurs machines afin de faire du PET. Il se demande à quel moment cet aspect sera généralisé au niveau européen pour les pays qui exportent sur le marché français et européen. Enfin et pour ce qui est des accords multilatéraux, les questions ayant trait à la propriété intellectuelle ne sont pas toujours considérées à leur juste valeur.

M. LAMBERT ne partage pas l’idée selon laquelle les pouvoirs publics n’ont pas réagi aux actions américaines. Le sujet a été porté devant la Commission européenne tandis que des réunions techniques ont été organisées dans les cabinets et les services. De plus, un courrier a été envoyé au nouveau Commissaire polonais à l’agriculture afin que des mesures soient déployées.

M. HAUSHALTER fait état d’un recul de -40 % des exportations de vin et spiritueux en octobre dernier.

M. GUINEHEUX s’enquiert des moyens de contrôle pouvant intervenir dans le cadre du Mercosur. Il a l’impression que la France et l’Europe s’imposent des contraintes tandis qu’elles accepteraient des produits d’importation pour lesquels les moyens de contrôle permettant une garantie aux consommateurs ne sont pas adéquats.

Pour ce qui est des règles de l’OIE en lien avec l’ESB, il est dommage qu’un statut de risque négligeable ait été mis en place jusqu’en 2021 suite à la naissance d’un seul animal en 2011 alors que la maladie a été éradiquée. Il importera de se battre auprès de la Commission et de l’OIE afin que ce cas particulier soit traité spécifiquement.

M. FAYEL relève la nécessité d’un minimum de cohésion, dans un contexte où chaque pays joue ses intérêts propres. S’agissant du Mercosur, le problème se rapporte au fait que les écarts en termes de standards de production sont extrêmement significatifs.

M. LOPEZ rappelle la nécessité de ne pas oublier l’import. Il affirme que les conditions d’importation des pays tiers dans le cadre du Mercosur ne sont pas contrôlées. En outre et concernant les certificats sanitaires export, chaque pays européen essaie de gérer au mieux sa situation. Il apparaît complexe de s’en sortir, car le statut de compétitivité ou sanitaire qui est différent d’un pays à un autre varie dans le temps. Enfin, le travail conduit à propos de la Chine est très favorable. Il importe désormais de poursuivre les concrétisations.

M. MARTINS-FERREIRA reconnaît que les négociations CETA et Mercosur n’ont peut-être pas donné lieu à suffisamment de pédagogie. Pour autant, il ne relève pas de modification s’agissant du contrôle des produits en provenance du Mercosur vers l’UE. Le corpus de l’UE en matière de contrôle demande que les aliments importés répondent à la notion de sécurité sanitaire. Les produits ne répondent pas nécessairement à des standards de production. Au final, il n’observe pas un affaiblissement des conditions de contrôle. La prise en charge les conditions de production pourrait éventuellement intervenir dans les nouvelles négociations.

M. FAYEL indique que les conditions de production ont été considérablement accrues.

##### Promouvoir les produits français et les savoir-faire : bilan des travaux et perspectives

###### Mise en place de la concession de service public : perspectives

Mme MAURICE déclare qu’elle représente Sopexa, le concessionnaire de service public de la campagne de promotion des produits agricoles et agroalimentaires à l’international. Elle souligne ensuite qu’une nouvelle campagne est conduite depuis août 2019.

Elle évoque le nouveau fonctionnement en termes de pilotage et affirme en premier lieu avoir bien entendu le message relatif à la nécessité que les actions de l’ensemble des acteurs (Business France, FranceAgriMer, etc.) soient alignées avec les actions de promotion. Ce travail est mis en œuvre à travers le déploiement de différents comités.

Le premier correspond à un comité de pilotage qui regroupe notamment le MAA, la SCC, Coop de France, Business France ou FranceAgriMer. Ses objectifs consistent à intégrer les acteurs du secteur à la prise de décision et à l’attribution de budget ou à s’assurer que les actions proposées soient en lien avec les besoins des filières. Son fonctionnement est collaboratif et doit permettre d’atteindre des synergies

Mme MAURICE mentionne ensuite le déploiement d’un comité éditorial dont la vocation est de piloter opérationnellement le développement et la conduite du média digital et de s’assurer de la bonne représentativité des filières dans les sujets traités. Il regroupe le MAA, Sopexa ou un représentant de la SCC.

Il convient également de souligner des collaborations locales en lien avec les conseillers agricoles. En Allemagne une *task force* réunissant FranceAgriMer, Business France et Sopexa a été créée pour mettre en commun toutes les informations nécessaires sur chaque opération et pouvoir repérer au plus vite les liens à tisser. Des collaborations interviennent aussi avec les opérateurs, notamment à travers des échanges réguliers avec Business France. De surcroît, des contacts ont été pris avec Atout France pour œuvrer sur de futures opérations communes. Un travail avec le MAE est en réflexion pour 2020 dans le cadre de Goût de France.

###### Programme France Export : bilan et perspectives

M. MONNIER effectue un bilan à propos de l’action de Business France en 2019. Business France a conduit 120 actions, dont 40 pavillons France à l’international, ce qui représente plus 3 500 participants. En outre, l’activité a enregistré une croissance de 4 % en dépit d’une réduction des moyens financiers. L’aspect régional est très important pour mettre en place des actions à l’international.

S’agissant des grands principes pour 2020, il relève tout d’abord la concertation avec les opérateurs. L’exercice de programmation débute évidemment sur l’exercice N-1, entre février et juin. La Commission internationale pourrait représenter l’occasion de déployer un GT spécifique pour l’exercice de programmation 2021. Chaque filière dispose désormais d’un correspondant.

En outre et pour 2021, il a été fait en sorte de rationaliser la programmation autour de grands programmes afin de gagner en lisibilité auprès des entreprises. Il relève ensuite effort particulier pour les primo exportateurs et les primo exposants ainsi que la nécessité de réaliser des actions sur plusieurs mois.

Par ailleurs, les grands salons internationaux français représentent une réelle opportunité en matière d’export. A titre d’illustration, le salon Wine Paris se déroulera en février prochain. La filière des vins aura besoin de ce type d’évènement. M. MONNIER mentionne également la tenue du SIAL Paris. Dans ce cadre, Business France, l’ANIA, Coop de France et Sopexa tiendront un stand commun afin de présenter l’offre française aux opérateurs internationaux.

###### Développement de la coopération institutionnelle : perspectives issues du transfert des activités de l’ADECIA à FAM

Sophie VILLERS indique que ce transfert des activités de l’ADECIA à FAM correspond à un outil très important mis à disposition de FranceAgriMer. Il est complémentaire aux outils évoqués au cours de la matinée. L’idée est de mettre à disposition la capacité de mobilisation de l’expertise institutionnelle du Ministère et de ses établissements publics au bénéfice d’une stratégie à l’international. Elle mentionne notamment des sujets sanitaires, avec des actions visant à aider des pays à se mettre à niveau par rapport aux standards européens.

Ces coopérations institutionnelles doivent assurer une certaine fluidité dans les échanges avec l’Administration. Au-delà de la capacité de répondre de manière opérationnelle à des appels à projets lancés sur les crédits de l’UE, cet outil permet d’engager des actions prospectives afin d’initier de nouvelles coopérations.

###### Débat, Synthèse, perspectives pour 2020

Mme AVELIN s’enquiert d’éventuelles interrogations à propos des précédentes interventions.

M. PAGES signale que les organisations devront échanger avec leur base.

Mme AVELIN constate que les principaux enjeux renvoient à une meilleure entre transparence entre les opérateurs qui agissent à l’international, à la nécessité de capitaliser sur les études qui ont été réalisées et que ces dernières soient présentées aux décideurs dans les entreprises. De surcroît, une programmation des actions s’avère nécessaire. Afin d’être efficace, il conviendra de préparer 2021 à l’occasion du premier semestre 2020.

M. GUINEHEUX souhaite obtenir de la visibilité concernant le calendrier des GT.

##### Conclusions - Programme de travail 2020

Mme LY relève la nécessité de capitaliser sur les actions engagées.

En termes de programmation, plusieurs axes ont été identifiés. Il importera de poursuivre le travail engagé sur les groupes pays, en abordant la question de la programmation. Une réunion devrait être conduite en février afin de statuer sur la programmation et les actions.

Concernant la thématique des routes de la soie, l’étude sera exposée le 26 février 2020 au Salon de l’Agriculture sur le stand de FranceAgriMer.

S’agissant des aspects SPS, la feuille de route est tracée en termes de négociation. Des formations devront être organisées. Un travail a été conduit à propos des formations primo-exportateurs. Des dates ont été déterminées en région Pays-de-la-Loire en mars prochain. Enfin, le travail se poursuit à propos de la qualification des entreprises avec la filière porcine. Une réunion se déroulera le 4 février 2020.

Pour ce qui est de la thématique de la compétitivité, un pilotage sera assuré par les délégués filières qui communiqueront des dates de réunion.

Enfin, le comité appui à la coopération institutionnelle pourrait se tenir fin mars ou début avril. Ces éléments seront précisés ultérieurement aux membres de la Commission.

M. LAMBERT constate que la densité des présentations témoigne de l’intérêt de cette Commission internationale. Des rendez-vous clés se dérouleront en 2020, à l’instar du lancement de la marque France ou des 150 ans du concours général agricole au Salon de l’Agriculture.

*La séance est levée à 13 heures 15.*